

Puis-je être considéré comme le père de mon enfant mort-né si la mère est mariée à quelqu'un d'autre?

Mise à jour : Jeudi 9 février 2023

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

Cette fiche a été mise à jour il y a plus d'un an.

Oui, à certaines conditions.

Vous devez :

- **contester, avant la naissance**, la présomption de paternité de l'ex de la mère.

Attention, si vous ne l'avez pas fait, la présomption existe au moment de la naissance de l'enfant mort-né, et vous ne pouvez plus contester la paternité.

- **reconnaître** votre enfant.

Si vous avez valablement **contesté** la présomption de paternité de l'ex de la mère avant la naissance de l'enfant, vous êtes **automatiquement reconnu** comme le père.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

[Art. 58 et 59 du Code civil](#)

Les documents types

Aucun document type lié.

